

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 06/06/2018
Reçu en préfecture le 06/06/2018
Affiché le 
ID : 065-246500573-20180601-2018_42B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 2018-42 B

Séance du 1^{er} juin 2018

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} juin, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aragnouet, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean.

Absent excusé : ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

| |
|---|
| Nombre de membres en exercice : 10 |
| Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9 |
| Votes pour : 9 |
| Vote(s) contre : 0 |
| Abstention(s) : 0 |
| Date de la convocation : 28 mai 2018 |

La Communauté de communes Aure Louron dispose sur son territoire de deux trésoreries, l'une à Arreau et l'autre à Vielle Aure.

La Direction départementale des services fiscaux a fait part de son projet de fermeture de l'une des deux trésoreries.

Les élus de la communauté de communes Aure Louron estiment ce projet non-approprié compte-tenu de la géographie de ce territoire, et surtout contraire au maintien du service public de proximité.

En effet, la fermeture de l'un des deux bureaux obligerait la population à des déplacements plus importants pour se rendre à la Trésorerie, et ce sur des routes de montagne dont les déplacements sont difficiles surtout en période hivernale.

Aussi, la Communauté de communes Aure Louron, s'est engagée auprès de l'Etat et du département des Hautes-Pyrénées dans un schéma des Services à la Population en Hautes-Pyrénées, une convention territoriale de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public vient d'être signée, la fermeture d'une trésorerie sur le territoire apparaîtrait comme une incohérence totale.

Les élus de la Communauté de communes Aure Louron manifestent, par la présente motion, leur désaccord de voir s'éloigner, le suivi, le conseil, et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux et aux administrés.

Ils autorisent Monsieur le Président à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

OBJET : Motion contre la fermeture d'une des deux trésoreries du territoire de la CCAL

Envoyé en préfecture le 06/06/2018

Reçu en préfecture le 06/06/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180601-2018_42B-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU